



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Ruralités Expérimentation et Innovation en milieu rural

Publics concernés

Collectivité territoriale, Association

Domaines secondaires

Économie territoriale, Infrastructures, Politique de la ville, Aménagement numérique

Date de fin de publication

31 décembre 2020

Soucieuse d'être au plus près des territoires ruraux et de leurs problématiques, la Région Nouvelle-Aquitaine, a mis en place, après délibération de l'Assemblée Plénière du 12 avril 2019, le Cluster Ruralités. Outil régional au service des élus et des habitants des ruralités, il se définit comme un espace de recherche-développement pour la région Nouvelle-Aquitaine capable de générer des projets innovants sur les territoires ruraux, mais aussi d'accompagner et valoriser les acteurs porteurs de projets en milieu rural.

Il se veut à la fois lieu d'échange et de débat sur les questions rurales en Nouvelle-Aquitaine et lieu de valorisation et de partage des bonnes pratiques de développement local dans une logique de diffusion des démarches de projet. Pour accompagner financièrement les porteurs de projets sur les territoires ruraux dans l'élaboration d'actions innovantes et expérimentales, le Cluster Ruralités dispose d'une enveloppe de 6 millions d'euros pour la période 2019-2021.

Les partenaires du Cluster, tels que la Poste ou la Caisse des dépôts et Consignations, sont susceptibles de contribuer aux démarches des territoires au

travers de leurs propres dispositifs. Ils peuvent également proposer au Cluster des projets porteurs d'innovations repérés par leurs relais locaux.

Depuis 2019, deux Appels à Projets ont déjà permis de financer plus de 160 projets. Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit dans la continuité de cette démarche pour soutenir au mieux les projets collaboratifs et innovants dans un contexte Post-Covid.

Échéances

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert jusqu'au 31 décembre 2020 avec une 1ère sélection des dossiers le 1er octobre 2020 (réception des dossiers le 20 septembre 2020) et une 2nde sélection le 10 janvier 2021 (réception des dossiers le 31 décembre 2020).

Objectifs

Dans la continuité de l'engagement de la Région pour la Ruralité qui ne s'est pas affaibli avec la crise sanitaire, elle poursuit son action auprès du Cluster pour accompagner les territoires ruraux sur les chemins de la résilience. Il s'agira, dans ce contexte, de proposer des projets collaboratifs et innovants permettant la création ou la dynamisation de services à la population dans les ruralités sur les thématiques suivantes : santé, numérique, développement économique local, mobilité et formation.

Le soutien régional pourra tout autant porter sur la faisabilité d'un projet (ingénierie, études préalables, concertation...) que sur sa mise en œuvre concrète (travaux, achat...).

Le caractère innovant de l'action peut être dans la nature du projet mais aussi dans sa méthode de mise en œuvre. Le dossier de candidature sera obligatoirement collaboratif, co-porté par plusieurs communes et/ou associations. Son expression formelle se traduira par un courrier d'engagement co-signé par les représentants des exécutifs (Maires et Présidents).

Bénéficiaires

Groupement de 2 partenaires minimum comprenant au moins 1 commune de moins de 3500 habitants hors unité urbaine (au sens de l'Insee – voir liste en annexe)

Associations : les associations éligibles sont des associations locales, non professionnelles, composées d'habitants réunis autour d'un projet local.

L'association devra être partenaire d'au moins une commune.

Modalités

Eligibilité du porteur de projet (cf ci-dessus)

Pertinence du projet :

o Projet Collaboratif : le projet devra être porté à minima par :

- Soit 2 communes
- Soit 1 commune et 1 association
- Soit 1 commune et 1 groupe d'habitants identifiés

o Approche expérimentale et/ou innovante : expérimentation/innovation (tant sur la nature du projet que sur son processus de mise en œuvre : 4 nouveaux services, procédés, nouvelles formes de pilotage...) pouvant être valorisée et/ou dupliquée en Nouvelle-Aquitaine

o Thématiques abordées : création et/ou dynamisation des services à la population dans les secteurs de la santé, du digital, du développement économique local, de la formation et de la mobilité

o NéoTerra : compatibilité avec la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique. Une vigilance particulière sera apportée à la recherche de cohérence avec les ambitions de la feuille de route (l'engagement citoyen, la transition agroécologique, la transition des

entreprises, les mobilités propres, l'urbanisme durable, le nouveau mix énergétique, l'objectif « zéro déchet », la préservation de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau et la préservation des terres agricoles et forestières)

o Mise en œuvre projetée : concertation, partenariats, pilotage, détails des différentes étapes, calendrier de réalisation, cofinancement ...

o Objectifs à identifier : les critères suivants seront renseignés en terme d'objectifs au stade du dépôt du dossier et seront évalués et comparés au terme du projet :

- Public bénéficiaire : volume et nature (origine géographique, typologie...)
- Participation : réunions de concertation et/ou de gouvernance (à définir) organisées permettant de mesurer la quantité et la qualité de l'investissement de la population
- Réseaux : partenaires locaux mobilisés, création de nouveaux réseaux (services aux publics existants, producteurs, entreprises ...)
- Partage : capacité du projet à être étendu et partagé avec l'ensemble des partenaires du territoire (EPCI, associations, chambres consulaires)
- Pérennité du projet : viabilité du modèle économique après le financement de la Région notamment pour son fonctionnement.

Dépôt des dossiers :

- Par courrier adressé à : Monsieur le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine Pôle DATAR – Unité d'Appui Territorial Hôtel de Région - 14, Rue François de Sourdis 33 077 Bordeaux cedex

- Avec copie courriel adressé à : mission.ruralité@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

05.57.57.83.88 / 06.26.87.14.28

Pôle DATAR – chargée de mission Ruralités